



Conseil Municipal du 20 Avril 2026
DELIBERATION N° 2026 - 34

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAGDALOU Jean-André, Maire.

Date de convocation : vendredi 10 avril 2026

Etaient présents : Monsieur MAGDALOU Jean-André, Madame TORRES Sylvie, Monsieur GIRBAL Alain, Madame ROIG Colette, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Monsieur TRESSON Sébastien, Madame VALENZUELA Hélène, Monsieur EL GOUY Bouarfa, Madame MARQUIÉ DUBIÉ Hélène, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Monsieur TOLOSA Michel, Monsieur DE CASO Alexandre, Monsieur TONNAIRE Frédéric, Madame GIL Laura, Monsieur FILIATRE Olivier, Madame DESTAVILLE Marie-Ange, Monsieur NADLER Florent, Madame BARRERE GOYARD Laure, Madame PEREZ-BISE Audrey, Monsieur RICHER Guillaume, Madame RIO Myriam, Monsieur MONNIER Adrien

Procurations :

Madame RESSEGUIER Sarita à Madame VALENZUELA Hélène

Madame FROMENT Isabelle à Monsieur GIRBAL Alain

Madame MITIDIERI Elisabeth à Madame PEREZ-BISE Audrey

Madame SERRANO Corine à Madame DESTAVILLE Marie-Ange

Monsieur GACON Mathieu à Monsieur MAGDALOU Jean-André

Secrétaire : Monsieur MONNIER Adrien

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu, suite aux demandes de subventions qui sont parvenues en Mairie pour l'exercice 2026, d'individualiser les subventions attribuées aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant des subventions, pour un montant global de **35. 450,00** euros, selon la répartition suivante :

Association	subv 2026
AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES	350 €
ANCIENS COMBATTANTS A.C.P.G.C.A.T.M.	800 €
ARTS ALENYA	300 €
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREE "ACCA"	250 €
Association ATAC OC	7 200 €
Association Sportive Del Bercol- Tesà	500 €
Club du 3ème âge La Fraternité	500 €
Comité de Jumelage, d'Echanges et d'Amitié entre les peuples	1 500 €
Compagnie Histoire d'En Jouer	300 €
Découv'art	300 €
ECOLE DE MUSIQUE D'ELNE-ALENYA	4 500 €
ENSEMBLE POUR L'ECOLE	450 €
FOYER LAIQUE D'ALENYA	2600 €
JUDO CLUB ALENYA	3000 €
La Ronde Créative	200 €
Mic Mac Prod	300 €
Omnium Cultural Catalunya Nord	700 €

Orchestre Symphonique Alénya Roussillon "OSAR"	3 300 €
PETANQUE ALENYANAISE	400 €
Les POLY'SONS	250 €
SEMPRE ENDAVANT	300 €
SOUVENIR Français	400 €
TENNIS CLUB D'ALENYA	4 000 €
THEATRE DE LA ROUSQUILLE	300 €
TOREIKAN CATALAN	250 €
U.N.R.P.A.	500 €
Vélo Club Alénya	400 €
Les Chat'Mis Canétois	800 €
Amicale des Sapeurs-pompiers de Saint-Cyprien	500 €
Les jardins Las Figuerettes	300 €

VOTE : 26 POUR : 26 CONTRE : ABSTENTION :

Monsieur GIRBAL Alain ne prend pas part au vote

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Jean-André MAGDALOU

Acte rendu exécutoire après :

- Transmission en Préfecture
- Publication sur le site de la Mairie (www.alenya.fr) : 22 avril 2026
- Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois, le silence de l'administration faisant naître une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique *telerecours citoyen* accessible par le site internet www.telerecours.fr

